

POSITION DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

- Il est indispensable de financer de façon appropriée les infrastructures essentielles dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées, notamment l'accès à l'eau potable et à un approvisionnement fiable en électricité, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les technologies de l'information, les écoles et le logement. Ces infrastructures doivent en outre être résilientes et construites selon les normes appropriées.
- Les ingénieurs sont en mesure d'aider les communautés autochtones à renforcer leurs capacités en vue d'atteindre les résultats souhaités par la communauté en ce qui a trait à la planification, à la conception, à la construction et à l'exploitation des éléments d'infrastructure essentiels.
- La profession d'ingénieur souhaite respecter les pratiques culturelles et traditionnelles dans son travail avec les peuples autochtones du Canada.

Enjeu

Toutes les infrastructures publiques du Canada doivent répondre aux besoins des particuliers, des familles et des communautés. Des infrastructures fiables sont essentielles à l'amélioration de la qualité de vie et de la situation économique des personnes vivant dans les collectivités éloignées et rurales du Nord canadien. Le budget fédéral de 2016 annonçait un montant d'environ 4 milliards de dollars pour l'amélioration des infrastructures des communautés autochtones¹. Le budget fédéral de 2017 proposait d'investir, par l'intermédiaire du plan Investir dans le Canada² lancé en 2018-2019, une somme additionnelle de 4 milliards de dollars sur 10 ans pour construire ou rénover des habitations, des systèmes de traitement des eaux, des établissements de santé et d'autres infrastructures en partenariat avec les peuples autochtones. Bien que ces investissements indispensables soient les bienvenus, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les infrastructures vulnérables dans les réserves et les collectivités éloignées.

Un pourcentage important des infrastructures publiques actuelles est considéré comme vieillissant, inadéquat et en piètre état, ce qui aggrave encore plus les incidences sur la vie sociale et économique des collectivités dans les réserves autochtones. Selon le Conseil canadien des partenariats public-privé, le déficit en

infrastructures des communautés des Premières Nations est estimé à 30 milliards de dollars³.

Le déficit du Canada en matière d'infrastructures n'est pas exclusif aux communautés autochtones, mais l'insuffisance des infrastructures publiques dans les réserves et les collectivités éloignées du Nord par rapport aux communautés hors réserve et aux municipalités est manifeste. Bien que nous saluions l'engagement du gouvernement canadien de lever tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics des réserves avant mars 2021, il reste encore beaucoup à faire⁴. De plus, les infrastructures actuelles dans les réserves autochtones demeurent vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes étant donné qu'on ne tient pas entièrement compte de leurs effets dans les phases de planification, de construction et d'exploitation de la plupart des éléments d'infrastructure.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a aidé les communautés autochtones partout au pays, notamment dans le district Unama'ki, au cap Breton, en Nouvelle-Écosse, dans la réserve crie de Moose dans le nord de l'Ontario et dans la réserve Mohawk d'Akwesasne, dans l'Est ontarien, à appliquer le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP)

pour évaluer la vulnérabilité climatique du réseau d'aqueduc et d'égouts. Le protocole a aussi servi à l'évaluation des habitations, des écoles et des infrastructures de soutien de la réserve Oneida dans le sud de l'Ontario. Les travaux ont notamment porté sur la mise au point d'une trousse pour les Autochtones comprenant des évaluations des risques climatiques dans le cadre des plans de gestion des actifs des communautés autochtones.

Ingénieurs Canada a offert des possibilités de renforcement des capacités à des communautés et à des ingénieurs autochtones du pays dans le cadre d'ateliers de formation et d'évaluation des risques dans le cadre du Protocole du CVIIP. D'un océan à l'autre, des facultés de génie ont collaboré avec des communautés autochtones pour améliorer leurs capacités et leurs infrastructures actuelles. Ingénieurs Canada a cédé la propriété du Protocole du CVIIP à l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques en mars 2020.

En juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, dans le cadre du plan Investir dans le Canada, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer dans quelle mesure leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques en ce qui concerne l'emplacement, la conception et l'exploitation prévue du projet. Infrastructure Canada exige aussi qu'un ingénieur, un urbaniste agréé ou un biologiste ou un hydrologue possédant une spécialisation appropriée fournisse une attestation confirmant que l'évaluation de la résilience aux changements climatiques a été effectuée selon une méthodologie conforme à la norme de gestion des risques ISO 31000. L'optique des changements climatiques⁵ a aussi classé le protocole canadien du CVIIP parmi les méthodologies relatives à la résilience aux changements climatiques conformes à la norme ISO 31000.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le type d'infrastructures qui fait défaut dans bon nombre de réserves des Premières Nations est généralement de compétence municipale, provinciale ou territoriale dans le cas des collectivités non autochtones. Toutefois, en vertu de la Loi sur les Indiens, dans les réserves des Premières Nations, cette responsabilité relève du gouvernement fédéral.

Le gouvernement devrait continuer de respecter sa promesse faite dans le budget 2016 d'éliminer le plafond de 2 pour cent sur les investissements dans les programmes destinés aux Premières Nations et travailler avec ces dernières pour fournir à leurs communautés un financement suffisant, prévisible et continu. Ce financement doit être principalement affecté aux infrastructures publiques résilientes et viables.

Et, par-dessus tout, le gouvernement doit aider les communautés autochtones à développer leurs capacités par des formations sur les pratiques de gestion des actifs qui les aideront à évaluer, à planifier et à gérer leurs infrastructures. Le gouvernement doit aussi respecter sa promesse de lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves d'ici 2021.

Le gouvernement doit soutenir les mises à jour de l'inventaire des actifs des infrastructures des Premières Nations qui incluraient la modernisation des systèmes de soutien et de gestion de données ainsi qu'une révision des catégories et descriptions des actifs pour assurer qu'ils sont à jour et qu'ils décrivent l'âge, l'état actuel et la vulnérabilité au climat. Ces renseignements sont essentiels à une gestion efficace des actifs et à la prise en compte des risques liés au climat. Grâce à ces initiatives combinées au financement engagé et à la formation en gestion des actifs, les communautés sauront mieux répondre à leurs besoins en infrastructures résilientes au climat.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur est prête à transmettre son expertise impartiale au gouvernement fédéral sous la forme de conseils, d'examens, d'efforts de collaboration et de mentorat. Les ingénieurs canadiens possèdent le savoir-faire technique nécessaire pour soutenir l'élaboration et la mise en application de plans durables et économiquement réalisables en vue de créer des infrastructures durables.

Ingénieurs Canada soutient les programmes qui renforcent la représentation des Autochtones dans des programmes d'études postsecondaires en génie, dans le but d'augmenter le nombre d'ingénieurs autochtones. Ingénieurs Canada

souhaite aussi travailler avec le gouvernement fédéral et directement avec les peuples autochtones et leurs communautés pour développer les connaissances, les compétences et les expériences nécessaires pour évaluer la vulnérabilité climatique des infrastructures et les risques afférents aux changements climatiques.

- ¹ Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214>] (consulté le 13 août 2019)
- ² Gouvernement du Canada (2019). « Plan investir dans le Canada ». [<https://www.infrastructure.gc.ca/plan/about-invest-apropos-fra.html>] (consulté le 13 août 2019)
- ³ Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214>] (consulté le 13 août 2019)
- ⁴ Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214>] (consulté le 13 août 2019)
- ⁵ Gouvernement du Canada (2019). « Optique des changements climatiques – Lignes directrices générales ». [<https://www.infrastructure.gc.ca/pub/other-autre/cl-occ-fra.html>] (consulté le 13 août 2019)